

# L'immunisation contre l'hépatite B

## LUTTE CONTRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES

### À quoi servent les vaccins?

On appelle aussi les vaccins des piqûres, des injections ou des immunisations. Les vaccins aident notre système immunitaire à apprendre à reconnaître et à combattre les microbes qui causent les maladies.

Les vaccins ne protègent pas seulement les personnes qui sont immunisées, ils peuvent également protéger celles qui ne le sont pas. Ceci s'explique par le fait qu'une personne immunisée est moins susceptible de propager une infection.

Avant l'introduction des vaccins, on ne pouvait pas faire grand-chose pour prévenir des maladies graves telles que le tétanos, la diphtérie, la coqueluche, la polio, la rougeole et la rubéole. De nos jours, peu de Canadiens attrapent ces maladies ou en meurent, car nous utilisons des vaccins. Cependant, la situation dans les pays où on n'utilise pas les vaccins de façon systématique permet de constater que ces maladies pourraient redevenir courantes au Canada si on arrêta de vacciner.

### Faits sur l'hépatite B

- L'hépatite B est provoquée par un virus qui attaque le foie.
- Les symptômes comprennent de la fatigue, de la fièvre et une perte d'appétit. Les signes incluent une coloration jaune de la peau et des yeux (jaunisse), qui peuvent durer pendant des semaines ou des mois.
- Plus de 250 000 Canadiens sont atteints d'hépatite B à l'heure actuelle. Au Manitoba, 8 nouveaux cas aigus et plus de 70 cas chroniques sont rapportés en moyenne chaque année.

- Plusieurs personnes atteintes d'hépatite B ne se sentent jamais malades. D'autres se sentent légèrement malades et il se peut que leur peau prenne une coloration jaune. Quelques personnes deviennent gravement malades et meurent.
- De nombreuses personnes ignorent qu'elles sont porteuses du virus de l'hépatite B et qu'elles peuvent, par conséquent, le transmettre à d'autres.
- Bon nombre de personnes guérissent de la maladie, mais certains deviennent porteurs du virus de l'hépatite B indéfiniment. Ils sont aussi connus sous le nom de porteurs chroniques d'hépatite B.
- Jusqu'à 10 % des adultes et jusqu'à 90 % des nouveau-nés qui contractent une hépatite B deviennent porteurs.
- Les personnes qui deviennent porteurs du virus de l'hépatite B peuvent développer des lésions au foie, et parfois même en mourir.
- L'hépatite B est une des causes principales du cancer du foie.

### Comment le virus de l'hépatite B est-il transmis?

La transmission du virus de l'hépatite B (VHB) se fait d'une personne à une autre :

- lorsque le sang d'une personne infectée pénètre dans l'organisme d'une autre personne (p. ex. blessures provenant de coupures ou de morsures, en utilisant des aiguilles mal stérilisées pour le tatouage et le perçage d'oreilles, en échangeant des seringues, en utilisant la brosse à dent d'une personne infectée);

- en ayant des relations sexuelles non protégées;
- en accouchant (de la mère au nouveau-né).

Les enfants peuvent aussi contracter le virus de l'hépatite B des personnes infectées vivant avec eux, de leurs fournisseurs de soins ou même d'autres enfants de la famille qui ignorent qu'ils sont infectés.

*Veillez noter : Il est impossible de contracter le virus lorsque quelqu'un éternue, tousse, lors d'une embrassade ou utiliser la même vaisselle d'une personne infectée avec le virus de l'hépatite B.*

Santé et Vie saine Manitoba offre un programme de vaccination contre l'hépatite B pour les étudiants en quatrième année. Ce programme est offert car les effets de la maladie peuvent être graves et sont évitables. Le programme de vaccination contre l'hépatite B compte trois injections qui s'échelonnent sur plusieurs mois. Avec votre permission, l'infirmière de santé publique se rendra à l'école de votre enfant pour donner les injections.

*Veillez trouver ci-dessous les réponses à des questions portant sur l'hépatite B :*

## **Pourquoi faire vacciner mon enfant contre l'hépatite B?**

La majorité des nouveaux cas d'hépatite B surviennent au début de l'âge adulte. L'immunisation contre l'hépatite B est plus efficace lorsque le vaccin est administré chez les jeunes enfants. De cette façon, les enfants peuvent être protégés avant d'être exposés au virus. L'hépatite B est une maladie difficile à traiter, donc il vaut mieux prévenir que guérir. C'est pourquoi Santé et Vie saine Manitoba recommande l'immunisation contre l'hépatite B pour tous les enfants en quatrième année pour assurer leur protection longtemps avant qu'ils ne soient exposés au virus.

## **Le vaccin contre l'hépatite B est-il sécuritaire?**

Oui. Le vaccin contre l'hépatite B est considéré comme l'un des vaccins les plus sûrs à l'heure actuelle. Il est utilisé au Canada depuis plus de 20 ans.

Cependant, certaines personnes et organismes ont exprimé des inquiétudes par rapport à l'immunisation contre l'hépatite B. Il n'a jamais été prouvé scientifiquement que le vaccin contre l'hépatite B entraîne des effets secondaires tels que le syndrome de fatigue chronique, la sclérose en plaques, l'arthrite rhumatoïde ou le diabète.

## **Combien d'injections sont nécessaires?**

Le programme de vaccination contre l'hépatite B compte habituellement trois injections qui s'échelonnent sur plusieurs mois pendant l'année scolaire.

## **Comment le vaccin est-il administré?**

Le vaccin est administré par injection intramusculaire (piqûre dans un muscle) dans la partie supérieure du bras.

## **Les injections de rappel sont-elles nécessaires?**

Les injections de rappel ne sont généralement pas nécessaires pour les individus en santé.

## **Peut-on administrer le vaccin contre l'hépatite B en même temps qu'un autre vaccin?**

Oui. Il est sécuritaire de recevoir plus d'un vaccin en une seule visite.

## **Quels sont les effets secondaires?**

Certains enfants peuvent avoir des réactions mineures, comme des douleurs légères, des rougeurs, de la chaleur ou de l'enflure au site d'injection, de la fatigue ou une légère fièvre qui peut durer d'une à deux journées. Les risques associés au vaccin sont bien plus mineurs que les risques associés à une infection à l'hépatite B.

## **Que faut-il faire si des effets secondaires se manifestent après la vaccination?**

Pour faire baisser la fièvre, on peut administrer de l'acétaminophène (Tylenol® ou Tempra®). Ne **jamais** donner d'acide acétylsalicylique (AAS ou aspirine) à un enfant. Une compresse d'eau froide appliquée au point d'injection peut aider à calmer la douleur.

Dans de rares cas (environ une sur 500 000 d'immunisations), une réaction allergique grave ou une réaction type anaphylactique peut survenir, présentant les symptômes suivants :

- urticaire;
- respiration sifflante;
- souffle court;

- enflure du visage, de la bouche ou de la gorge;
- baisse de pression sanguine causant la perte de connaissance.

**Vous devez signaler tout effet secondaire grave ou inhabituel à votre médecin ou à une infirmière de la santé publique.** Au Manitoba, comme partout au Canada, les réactions aux vaccins sont enregistrées et font l'objet d'un suivi.

### Qui ne devrait pas recevoir le vaccin?

- Toutes les personnes qui ont une réaction allergique grave aux composants du vaccin, y compris la levure, le latex ou la formaldéhyde. (Vérifiez auprès de votre médecin ou de votre infirmière de la santé publique car le contenu des vaccins peut varier d'un fabricant à l'autre.)
- Les enfants qui sont malades le jour de l'immunisation (plus grave qu'un rhume) devraient se faire vacciner lorsqu'ils se sentent mieux.
- La plupart des enfants au Manitoba n'ont pas reçu le vaccin contre l'hépatite B à l'enfance. Par contre, si votre enfant est né ailleurs qu'au Manitoba, vérifiez son dossier d'immunisation pour voir si il ou elle est déjà protégé contre le virus de l'hépatite B.

### Votre dossier de protection

Assurez-vous que votre médecin de famille ou l'infirmière de la santé publique mette votre dossier d'immunisation à jour, ainsi que celui de votre enfant, après chaque vaccination. Les cartes d'immunisation doivent être gardées en lieu sûr.

*La vaccination est volontaire au Manitoba.*

### Ressources recommandées

En vente dans les librairies :

- *Les vaccins : Avoir la piqûre pour la santé de votre enfant* (2006). Société canadienne de pédiatrie
- *Vaccines: What You Should Know*, 3rd Edition (2003). D<sup>r</sup> Paul Offitt et D<sup>r</sup> Louis M. Bell

Sur Internet :

- Gouvernement du Manitoba – Direction de la santé publique  
[www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/index.html](http://www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/index.html) (*en anglais*)
- Programme canadien de promotion de la vaccination – Association canadienne de santé publique  
[www.immunize.cpha.ca/francais/indexf.htm](http://www.immunize.cpha.ca/francais/indexf.htm)
- Coalition canadienne pour la sensibilisation et la promotion de la vaccination (CCSPV)  
[www.influenza.cpha.ca/francais/coalf.htm](http://www.influenza.cpha.ca/francais/coalf.htm)
- Société canadienne de pédiatrie  
[www.soinsdenosenfants.cps.ca/immunisation/index.htm](http://www.soinsdenosenfants.cps.ca/immunisation/index.htm)
- National Immunization Program – Centers for Disease Control and Prevention – USA  
[www.cdc.gov/nip/default.htm](http://www.cdc.gov/nip/default.htm) (*en anglais*)
- Immunization Action Coalition  
[www.immunize.org/index.htm](http://www.immunize.org/index.htm) (*en anglais*)

*Les données relatives aux vaccins que vous et vos enfants recevez peuvent être enregistrées dans le système manitobain de traitement des données pour le contrôle de l'immunisation (Manitoba Immunization Monitoring System ou MIMS). Cette base de données informatisée permet à votre médecin de famille, à votre pédiatre ou à l'infirmière de la santé publique de savoir quelles injections vous ou votre enfant avez reçues ou devez recevoir. Les données contenues dans le MIMS peuvent servir à produire des dossiers de vaccination ou à vous avertir, ou avertir votre médecin, lorsqu'un membre de la famille a manqué une vaccination. Santé et Vie saine Manitoba peut utiliser ces renseignements dans le but d'évaluer l'efficacité de différents vaccins dans une perspective de prévention.*

*Si vous avez besoin de renseignements concernant les vaccins que vous ou vos enfants avez reçus, veuillez vous adresser à votre médecin de famille, un bureau de la santé publique ou à un poste de soins infirmiers de votre région.*

## **Pour en savoir plus**

Communiquez avec votre médecin de famille, une infirmière de la santé publique, ou appelez Health Links-Info Santé au 788-8200, à Winnipeg, ou sans frais au 1-888-315-9257 ailleurs au Manitoba.

*Tampon du bureau local de la santé publique*